

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

Lieu : Salle des fêtes de la Mairie des Esseintes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANDE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni aux ESSEINTES (salle des fêtes), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 19 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2015

Nombre de membres en exercice : 53

37 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, Mme Florence BERGADIEU, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

5 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt), titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (élue de Gironde sur Dropt), Mme Christine CABOS (Élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Thierry KADOUCH (Élu de La Réole), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), Mme Laure JORDAN (Élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Marie CHINZI, élue de Monséguir, titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monséguir).

* * *

5 suppléants votants : M. Cyril ROUILLON (*pour M. Serge ISSARD, Maire de Bagas, excusé*), M. Jean-Michel MASCOTTO (*pour M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles, excusé*), M. Stéphane DARRIET (*pour M. Claude COURREGES, Maire de Brannens, excusé*), Mme Christine DARNAUZAN (*pour M. Francois MERVEILLEAU, Maire de CASSEUIL, excusé*), M. Gianello SCARABELLO (*pour Mme Chantal PICON, Maire de HURE, excusée*).

5 titulaires excusés mais non suppléés : M. Philippe DEBIEF, Mme Solange MENIVAL, M. Luc SONILHAC, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX.

* * *

1 titulaire non excusé et non suppléé : Mme Graziella CHIAPPA.

* * *

5 suppléants présents non votants : Mme Grace GUEYLARD, Mme Sylvie VERDOUX, M. Alain GARRY, M. Gérard GAY, M. Pierre LANOIRE.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise MAURIAC, Maire des Esseintes.

* * *

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi 26 novembre 2015 en la salle des fêtes de la Mairie des Esseintes.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice.

Le Maire des Esseintes reçoit les élus et leur souhaite la bienvenue.

Le Président rappelle en introduction l'hommage national qui sera rendu demain vendredi 27 novembre aux victimes des attentats de Paris ; il rappelle l'importance de défendre au quotidien à travers notre action politique et notre projet de territoire à vocation humaniste autour des valeurs républicaines que nous défendons et aussi le besoin de garder notre sang-froid face à ces actes barbares afin d'éviter les amalgames, les confusions et d'ajouter de la haine à la haine ; il demande aux élus de respecter une minute de silence. Extraits de la déclaration du Président :

« Je souhaite ici formellement, devant vous, dénoncer les horribles attentats perpétrés à Paris du fait de barbares fanatiques qui se sont attaqués à des symboles de notre société démocratique et libre : la culture, le sport, le bien vivre ensemble et la convivialité. Face à ces attaques perpétrés par des délinquants pour la plupart, il faut que nous nous rassemblions autour de nos valeurs de notre République, en gardant notre sang-froid pour éviter les amalgames en restant mobilisés pour éviter les dangers et rester déterminés à continuer à faire vivre notre projet politique humaniste par l'éducation et le respect des différences. » Bernard CASTAGNET., Président en exercice.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, Mme Marie-Françoise MAURIAC, Maire de la Ville des Esseintes.

Adoption du PV de la séance précédente à l'unanimité des votants, sans remarque ni demande de modification.

Les points sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription à l'ordre du jour.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Modification de la liste des délégués de la CdC au conseil syndical de l'USTOM 33 (modification du délégué de la commune de Montagoudin) : suite à la démission de Mme Dany COTS, il est proposé son remplacement par Mme Nadine ESQUINANCE comme déléguée suppléante de la commune de Montagoudin au sein du conseil syndical de l'USTOM 33.
- **Adoption à l'unanimité.**
- Désignation des délégués de la CdC au Conseil d'Administration de la Mission Locale Sud Gironde : suite à la modification des statuts de la Mission Locale Sud Gironde notifiée par courrier, il incombe à la CdC de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants chargés de la représenter au sein des instances de la Mission Locale. Son proposés en titulaires Mme DELAS, M. SONILHAC et Mme CHINZI et en suppléants M. DOUX, M. MARTY et Mme CHOVIN.
- **Adoption à l'unanimité.**

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Modification au tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe au sein du service des Sports à temps non complet (26 heures hebdomadaires) – Annule et remplace la délibération précédente sur le même poste (erreur matérielle) : suite à la suppression réglementaire (dans les nouveaux textes applicables à la fonction publique territoriale) du grade « d'aide-opérateur des Activités Physiques et Sportives (APS) », il convient de supprimer et remplacer la délibération du 15 octobre dernier afin de créer au tableau des effectifs un poste sur le grade « d'adjoint d'animation 2ème classe » au sein du service des sports sur une quotité de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2015.
- **Adoption à l'unanimité.**

* * *

ENFANCE – JEUNESSE

- Autorisation de signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015 – 2018 avec la CAF et la MSA pour l'ensemble du territoire : le Contrat Enfance-Jeunesse ou CEJ signé entre les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), et la Communauté de Communes (CdC) permet la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée en faveur de l'enfance et de la jeunesse du territoire. L'objectif est de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil. Ce nouveau contrat prend effet à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 4 ans (2015-2018). La signature de ce contrat unique porte sur un schéma de développement éducatif avec des sommes prévisionnelles allouées par les partenaires (CAF, cf. annexe 1 et MSA, cf. annexe 2) à ce projet et à son développement (cf. ci-dessous) ; ces sommes peuvent faire l'objet de réfections au

regard de la réalité des actions entreprises et de la fréquentation constatée dans les structures soutenues par ce CEJ (ALSH, APS, multi-accueils, PRJ, etc.).

Interventions de la salle sur ce sujet :

- Le Président rappelle le contexte dans lequel ce nouveau CEJ a été construit et pour quelles raisons ce contrat ne peut être signé qu'aujourd'hui. Il donne les grandes lignes du contrat et passe la parole à Clara DELAS qui indique les principales actions retenues dans notre nouveau contrat. Mme DELAS donne tous les détails sur les actions contractualisées, les conditions de réfections éventuelles (critères de fréquentation réelle en particulier) et le maintien de la possibilité de financer trois (3) postes ETP de coordination enfance-jeunesse ;
- Mme DELAS donne lecture des grands axes de la politique enfance jeunesse de la CdC ;
- Michel LATRILLE exprime son regret que la CAF n'ait pas suivi les structures gestionnaires d'écoles qui ont fait un effort conséquent afin de mettre en place un APS (Accueil Péri-Scolaire) labellisé et n'ait pas accepté d'intégrer au nouveau contrat les nouveaux APS mis en place (par le système des « flux ») ;
- Jean-Marc FRAICHE dénonce à son tour le fait qu'une ligne de crédits disponible (12 000 euros) n'ait pas été activée sur la commune d'Aillas pour un APS labellisé (du fait de l'abandon du projet de passer en APS labellisé) et que ces crédits ont donc été perdus pour le territoire alors qu'ils auraient pu servir au territoire et en particulier aux structures gestionnaires d'école.

Vote formel :

- **Adoption à l'unanimité.**

* * *

TOURISME

- Adoption de la grille tarifaire d'une taxe de séjour forfaitaire pour les aires de stationnement de camping-cars et les ports de plaisance : il s'agit, à partir du 1^{er} janvier 2016, d'adopter une nouvelle politique tarifaire de la taxe de séjour concernant les aires de stationnement (avec nuitée, et donc non uniquement de lavage et de vidange) pour les camping-cars (2 sites concernés : La Réole et Fontet) ainsi que pour les ports de plaisance (un seul site concerné : base nautique de Fontet pour trois anneaux) avec le passage à un système forfaitaire soit un tarif à l'emplacement de 0.60 euros forfaitaires (tarif qui n'est plus « à la personne » comme précédemment avec un ancien tarif de 0.75 euros par personne) multiplié par le nombre de nuitées d'ouverture et abattu globalement de 50% et un tarif de 0.20 euros forfaitaires par anneau de port (proratisé au temps d'ouverture et abattu de 50% aussi).

Interventions de la salle :

- Francis ZAGHET rappelle le contexte de cette prise de délibération et les raisons qui ont amené à proposer une grille forfaitaire pour ces équipements (recettes très insuffisantes sur cette taxe de séjour globalement) ;
- Il rappelle qu'il a rencontré les Maires concernés et a discuté avec eux du bien-fondé de cette décision ;
- Francis ZAGHET rappelle le mode de calcul de cette taxe sur la base de 3 anneaux sur le port de plaisance de Fontet, des places de stationnement (nuitées) de camping-cars à Fontet (ouvert toute l'année) et La Réole (ouvert quelques mois par an) ;
- Francis ZAGHET donne des indications sur les montants attendus de la part de Fontet et La Réole, suite à la demande du Maire de Fontet.

Vote formel :

- **Adoption à l'unanimité.**

* * *

CULTURE

AJOUT SUR TABLE D'UN PROJET DE DELIBERATION (après accord unanime de l'assemblée, vote à main levée à la demande du Président) :

Autorisation donnée au Président de demander de subvention auprès de la Région Aquitaine concernant l'étude de marché sur nos cinémas de proximité :

- Le Président rappelle le contexte et le fait que le projet de multiplexe de 7 salles à Langon refait surface sur les terrains du Leclerc de Langon face à un projet concurrent sur le centre ville de Langon (avec un projet de 5 salles en centre-ville) ;
 - Il rappelle qu'à ce titre, la CdC du RSG a anticipé la question en commandant une étude de marché sur le positionnement des deux cinémas de proximité de La Réole et Langon ;
 - Il donne la parole à JL Saumon qui donne les détails sur chacun des cinémas et de leurs chiffres d'exploitation ; il rappelle le montant de l'étude de 8 000 euros HT avec une subvention possible de 20% soit 1 600 euros.
- **Adoption à l'unanimité.**

* * *

FINANCES

- Décisions Modificatives au budget principal de la collectivité : il s'agit d'adopter cinq (5) DM au budget principal de la collectivité afin de verser une nouvelle subvention au club des entreprises du Réolais (pour la prise en charge du poste d'animatrice du club), de financer le poste de manager du commerce porté par la Ville de La Réole ainsi que l'étude de développement artisanal et commercial sur notre territoire, afin de ré imputer au budget principal le solde de TEOM 2013 restant à verser (suite à contentieux) à l'USTOM 33, afin de régulariser une écriture comptable concernant l'imputation de la caution liée à la location de notre « base arrière RELP » à La Réole (1 200 euros), afin de verser au budget annexe Economie – Bâtiment artisanal de Frimont les crédits nécessaires au paiement des honoraires de Notaire pour l'établissement et l'enregistrement des actes de transfert de propriété sur ce bâtiment entre l'ancienne CdC du Réolais et la nouvelle CdC du RSG et afin d'intégrer les subventions du Conseil Départemental de la Gironde sur le mobilier et les fonds documentaires de la médiathèque de Gironde.
- *Une décision modificative supplémentaire est soumise au vote (après accord unanime de l'assemblée, vote à main levée à la demande du Président) afin d'inscrire en recettes les subventions obtenues de la part du Conseil Départemental de la Gironde concernant les acquisitions de fonds documentaires et les acquisitions de mobilier pour la future médiathèque de Gironde sur Dropt.*

Interventions de la salle :

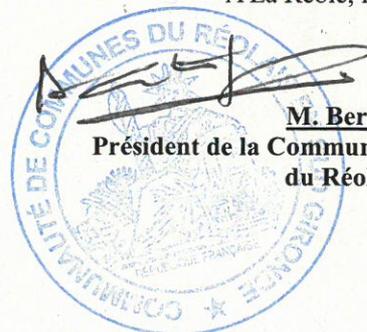
- Le Président, concernant la DM relative au solde de produit TEOM 2013, rappelle l'historique du contentieux ouvert avec l'USTOM 33, du fait de la modification du mode de calcul de la TEOM lors de la dernière année d'application de cette taxe (cf ci-dessous) ;
 - Il rappelle le fait que l'USTOM a modifié son mode de calcul en passant d'un produit attendu divisé par le nombre d'habitants afin de garantir un même niveau de « prix » du service sur tous les territoires à un mode de calcul assis sur les bases fiscales de chaque CdC (somme des bases), ce qui a conduit à un écart de « coût » du service pour les habitants de tout le territoire d'un même syndicat et donc à un produit attendu en augmentation de 140 000 euros environ au détriment de la CdC du Réolais (l'ex CdC) ;
 - Le Président indique qu'il nous est encore possible de faire appel de la décision du Tribunal Administratif mais que cela pourrait avoir un « coût politique » et qu'il est donc nécessaire de bien mesurer les incidences avant de prendre une décision.
- **Adoption à l'unanimité de toutes les décisions modificatives au budget principal de la CdC, moins le vote contre de Mme Aline MARTIN uniquement sur la DM d'intégration des recettes du Département sur les opérations d'acquisitions liées à la lecture publique (DM ajoutée à l'ordre du jour).**
 - Décision modificative au budget annexe « Economie – Bâtiment artisanal de Frimont » de la collectivité : il s'agit d'intégrer au budget annexe les crédits virés du budget principal afin de payer les honoraires de Notaire pour l'établissement et l'enregistrement des actes de transfert de propriété sur ce bâtiment entre l'ancienne CdC du Réolais et la nouvelle CdC du RSG.
 - **Adoption à l'unanimité.**

* * *

En l'absence de question diverse et en l'absence de demande d'intervention de la salle, la séance ordinaire du conseil communautaire est close en la forme accoutumée par le Président en exercice à vingt-deux heures trente.

Le Président invite ensuite les élus au verre de l'amitié offert par la Mairie des Esseintes, qu'il remercie de son accueil.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 27 novembre 2015,



M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

Annexe 1 : VOLET CAF du CEJ 2015 - 2018

Tableau récapitulatif financier Global
 Contrat : 201500831 CC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE 3G
 Date d'effet : 01/01/2015
 Module : CC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

				2015	2016	2017	2018	Total		
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP LA REOLE	3014,97	3014,97	3014,97	3014,97	12059,88		
		Relais assistants maternels	RAM MONSEGUER	8539,85	8539,85	8539,85	8539,85	34159,4		
		Multi accueil	M ACC LA REOLE	38148,02	38148,02	38148,02	38148,02	152592,08		
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	M ACC MONSEGUER	61530,03	61530,03	61530,03	61530,03	246120,12		
			MULTI ACCUEIL D AUROS	93734,23	93734,23	93734,23	93734,23	374936,92		
			ALSH 3/11 ANS MONSEGUER	11251,38	11251,38	11251,38	11251,38	45005,52		
			ALSH LA REOLE	7239,98	7239,98	7239,98	7239,98	28959,92		
			ALSH SAVIGNAC	14015,4	14015,4	14015,4	14015,4	56061,6		
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	PRI AUROS	7892,26	7892,26	7892,26	7892,26	31569,04		
			POSTE DE COORDINATION ENFANCE REOLAIS	31165,2	31165,2	31165,2	31165,2	124660,8		
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	Formation BAFA BAFD	3836,8	3836,8	3836,8	3836,8	15347,2		
			POSTE DE COORDINATION JEUNESSE REOLAIS	5755,2	5755,2	5755,2	5755,2	23020,8		
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		337920,12	337920,12	337920,12	337920,12	1351680,48		
	Action antérieure	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM AUROS	7338,1	7338,1	7338,1	7338,1	29352,4	
				RAM LA REOLE	13169,83	13169,83	13169,83	13169,83	52679,32	
			Multi accueil	M ACC LA REOLE	37068,28	37068,28	37068,28	37068,28	148273,12	
		Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH 3/11 ANS MONSEGUER	25275,15	25275,15	25275,15	25275,15	101100,6	
				ALSH LA REOLE	98242,02	98242,02	98242,02	98242,02	392968,08	
				ALSH SAVIGNAC	21608,29	21608,29	21608,29	21608,29	86433,16	
PRJ LA REOLE				11077	11077	11077	11077	44308		
ALSH Périscopaire				APS AUROS	4428,95	4428,95	4428,95	4428,95	17715,8	
Séjours		Séjours	APS Bacalomo (Morizes, Loubens, Bagas, Camiran)	30142,87	30142,87	30142,87	30142,87	120571,48		
			APS GIRONDE S/DROPT	34226,59	34226,59	34226,59	34226,59	136906,36		
			APS LA REOLE	14143,61	14143,61	14143,61	14143,61	56574,44		
			APS MONGAUZY	13185,26	13185,26	13185,26	13185,26	52741,04		
			APS ST HILAIRE DE LA NOAILLE	19865,68	19865,68	19865,68	19865,68	79462,72		
			APS ST VIVIAN MONSEGUER	4796,78	4796,78	4796,78	4796,78	19187,12		
			SEJOURS ALSH 3/11 ANS	4670,86	4670,86	4670,86	4670,86	18683,44		
			SEJOURS AUROS	6665,45	6665,45	6665,45	6665,45	26661,8		
			TOTAL	ACTION ANTERIEURE		345904,72	345904,72	345904,72	345904,72	1383618,88

Annexe 2 : VOLET MSA du CEJ 2015 - 2018



Taux de
Financement MSA
= 10 %

Tableau récapitulatif financier global
 Contrat : 201500831 Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde
 Date d'effet : 01/01/2015
 Module : CC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Montant
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP- La Réole	301,50
		Relais assistants maternels	RAM Monséguer	853,99
		Multi accueil	Multi accueil La Réole	3 814,80
	Accueil Jeunesse	ALSH extrascolaire	Multi accueil Monséguer	6 193,00
			Multi accueil d'Auros	9 373,42
			ALSH 3/11 ans Monséguer	1 125,14
			ALSH La Réole	724,00
			ALSH Savignac	1 401,54
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	PRJ Auros	789,23
			Poste de coordination Enfance Réolais	3 118,52
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	BAFA/BAFD Enfance Jeunesse	383,68
			Poste de coordination Jeunesse Réolais	5 755,20
	TOTAL DES ACTIONS NOUVELLES			
Action antérieure	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM Auros	733,81
			RAM La Réole	1 316,98
		Multi accueil	Multi accueil La Réole	3 706,83
	Accueil Jeunesse	ALSH extrascolaire	ALSH 3/11 ans Monséguer	2 527,52
			ALSH La Réole	9 824,20
			ALSH Savignac	2 160,83
			PRJ La Réole	1 107,70
			ALSH Périscopaire	APS Auros
	Séjours	Séjours	APS Bacalomo (Morizes, Loubens, Bagas, Camiran)	3 014,29
			APS Gironde sur Dropt	3 422,66
			APS La Réole	1 414,36
			APS Mongauzy	1 318,53
			APS St Hilaire de la Noaille	1 986,57
			APS St Vivien Monséguer	479,88
			SEJOURS ALS 3/11 ans	467,09
			SEJOURS AUROS	6 665,55
TOTAL ACTIONS ANTERIEURES				34 890,49
TOTAL GENERAL				68 382,51

La dotation 2015 sera complétée à titre exceptionnel par une bonification calculée en 2015, au moment de la liquidation, sur la base de la dotation 2014 et tenant compte de l'activité réelle des structures.

